

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 juin 2024

PUBLIE LE : 04 JUIL. 2024

Délibération n°240620-7 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatorze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 JUIN 2024

PRESENTS

**AIGREMONT
CHAMBOURCY**

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT

**LE PECQ
MAREIL-MARLY**

Laure HERBERT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

**MARLY-LE-ROI
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE PECQ

Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE
Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

**MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI**

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE
Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	7 pour le compte administratif (1 abstention) 8 pour les autres délibérations (1 abstention)

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023**RAPPORTEUR** : Monsieur BURGAUD, Vice-président ;

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2023 ;

VU le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 pour le budget du syndicat,

VU le budget primitif de l'exercice 2024 approuvé par délibération n° 240402-2 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2023 ;

Les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	1 158 620.10 €	D001	
Recettes	B	1 599 471.18 €		
Déficit n-1	A'	1 201 949.03 €		
Résultat	C = B - A - A'	- 761 097.95 €		
RAR - Dépenses	D	196 569.87 €		
RAR - Recettes	E	91 597.00 €		
Résultat après prise en compte des RAR	F = C + E - D	- 866 070.82 €		
Section de fonctionnement				
Dépenses	G	4 332 645.99 €		
Recettes	H	5 030 568.70 €		
Excédent n-1	I	493 779.30 €		
Excédent	J = H + I - G	1 191 702.01 €		
Affectation des excédents de fct en invst	F	866 070.82 €	R1068	
Excédent fct après affectation	= I - F	325 631.19 €	R002	

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité (une abstention)**,

ADOPTE l'affectation des résultats comptables 2023 comme suit :

- Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 761 097.95 € ;
- Report de la section de fonctionnement de 1 191 702.01 € comme suit :
 - o En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 866 070.82 € ;
 - o En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 325 631.19 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **04 JUIL. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **04 JUIL. 2024**

Emma SADOUN
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal